

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

03/02/2023

N° E23000013 /69

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 03/02/2023

CODE :

Vu enregistrée le 02/02/2023, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de SAINT-PIERRE-LA-PALUD demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet d'abrogation du cahier des charges du lotissement "Les Cerisiers" sur le territoire de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**


**ARTICLE 1** : Monsieur Denis SIDOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune de SAINT-PIERRE-LA-PALUD et à Monsieur Denis SIDOT.

Fait à Lyon, le 03/02/2023

Pour la Présidente et par délégation  
La première vice-présidente

  
Cathy Schmerber